



COMITE DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DU PAS DE CALAIS

DU 22 février 2018

Le comité Départemental de l'action sociale du Pas de Calais s'est réuni le 22 février 2018 à 9h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais 5 rue du Docteur Brassart à Arras, en présence de la présidente Madame Degond Marie-Odile, de la déléguée Madame Gaudrillet Béatrice et des secrétaires départementales Madame Bayart Marie Bernadette et Madame Navarette Véronique.

Madame Degond a ouvert la séance par l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Note d'orientations 2018,
- Crédits d'actions locales 2018,
- Formation des membres du CDAS,
- questions diverses

Liminaire

L'union UNSA-CFTC a tenu à lire la liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

L'ordre du jour de ce comité porte sur la répartition du budget local qui, cette année est amputé de 911 € (95 811 € en 2017, 94 900 € en 2018).

Cette baisse est la conséquence de la politique drastique du gouvernement de suppressions d'emplois, du gel du point d'indice, du retour du jour de carence, du report du PPCR, que subit notre administration.

Au moment où les agents auraient besoin d'un peu plus de soutien pour faire face à leur souffrance au travail, à leurs difficultés financières, à leur inquiétude face à l'avenir (cap 2022), des portes vont se fermer par manque de moyens.

Or, les priorités de l'action sociale de notre ministère restent pour les agents des moyens de se loger (aides, prêts, logement social), une restauration collective de qualité et à moindre coût, une offre de vacances à un plus large nombre, une aide à la parentalité, des offres de soutien financier.

Ces actions, pour la plupart, sont méconnues des agents par manque d'informations. Pourtant, maintes fois nous avons réclamé que soient fait régulièrement des « flash » sur ces offres. Hélas, nous ne sommes pas écoutés ! Toutes nos propositions doivent être écoutées et entendues.

De même, en effectuant des visites de Centres, on s'aperçoit que le site de la délégation n'est même pas connu des agents. L'année 2018 doit être une année transparente, claire pour la délégation. Faites de la « publicité » !!! (et pas uniquement pour les sorties).

Revenons au budget, des avancées ont été faites en fin d'année, pourtant silence radio ; rien sur l'action stress et sommeil (lieu, date, les rendez-vous sont-ils pris?). L'arbre de Noël est chamboulé à la dernière minute. On nous demande de poser un avis sur de l'inconnu, sur une présentation faite à la va vite, alors qu'une demande par mail au préalable avec présentation comme elle a été faite aurait été plus correcte !

Une interrogation nous préoccupe avant tout : ce spectacle, qui est aussi proposé aux collègues du nord, est il le prémisses à une organisation fusionnée à l'avenir ? Et si la date du 6 décembre est retenue, qui est un mercredi, que devient notre « arbre de Noël intergénérationnel » ?

De plus, peut-on avoir un retour sur le questionnaire de satisfaction sur l'arbre de Noël 2017 ?

Un autre gros soucis doit trouver sa solution en 2018, le remplacement du médecin de prévention. Qu'en est-il de l'accord proposé en fin d'année avec l'association de médecins ? Va-t-elle être mise en place ? Il est urgent d'agir ! Les agents ont besoin de savoir que ce poste est pourvu car nombre d'entre eux souffrent et auraient besoin de le rencontrer.

Puis, le poste du délégué sera libéré en septembre et une campagne de recrutement est en cours. L'appel de candidature a été envoyé uniquement à tous les agents de catégorie de B du département, Pourquoi le poste n'est-il pas ouvert aux agents de catégorie C ? En souhaitant suffisamment de candidats, nous espérons que celle-ci se fera de façon plus objective et sereine que ne l'a été la dernière. Des règles existent, elles doivent s'appliquer sans distinction !

Enfin, pour ce comité, alors que la date était fixée depuis le 23 janvier 2018, les documents préparatoires, la convocation nous a été transmis à peine une semaine avant. Encore une fois on nous prive de moyens d'exercer notre mission correctement ! Et le procès verbal du dernier CDAS, à l'ordre du jour, ne nous est pas présenté au préalable !! De même, pourquoi la sortie au salon CE prévue le 21 février n'a-t-elle pas eu lieu ? C'est bien d'accepter nos propositions en comité, mais encore faut-il les appliquer.

Nous vous remercions de votre attention. »

Encore une fois nous déplorons l'absence du correspondant chorus M Desrumeaux.

Réponses aux liminaires

1) Calcul du budget :

Le budget est calculé en fonction du nombre d'actifs, de retraités et d'enfants du département. Les agents douaniers positionnés dans le Pas De Calais dépendent de Dunkerque. Sur quel budget sont ils rattachés ? Ils sont bien repris dans les effectifs du Pas De Calais.

2) Médecin de prévention ?

Le projet de partenariat avec l'association de médecins sera soumis lors d'un séminaire organisé par le secrétariat général le 20 mars à Paris. En parallèle, des actions sont menées par le secrétariat général afin de recruter des médecins de prévention.

Lors de ce séminaire, l'administration va appuyer sa demande par un état des lieux préparé par la délégation mais aussi par le responsable CHSCT des douanes.

3) flashes infos :

Les flashes info sont faits au moment opportun, en fonction du calendrier des actions proposées par la délégation.

Mais il faut faire connaître la délégation aux agents !!!

4) Poste de délégué :

C'est un poste d'encadrant donc de catégorie B. Actuellement pas de candidatures.

Au cas où il y ait trop de candidatures, Madame Degond demande la possibilité de faire une sélection à travers les lettres de motivation. C'est possible mais tout dépend du nombre. Un agent peut être plus à l'aise à l'oral qu'à l'écrit, le choix est donc délicat.

Les agents des départements limitrophes peuvent postuler tout en sachant que le poste est sur Arras.

Note d'orientations 2018

L'action sociale, qui constitue un élément essentiel de la politique ministérielle de ressources humaines, est réaffirmée par 2 objectifs :

- l'amélioration de l'environnement professionnel et de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle,
- le soutien aux personnels les plus fragiles.

La préservation des moyens d'intervention dédiés à l'action sociale ministérielle n'a de sens que si notre éventail de prestations s'adapte constamment aux besoins exprimés par les agents (restauration, logement,

vacances).

Ces moyens sont définis notamment dans les montants d'actions locales qui s'adaptent à l'évolution des effectifs. Ainsi, les dotations définies par département sont établies à partir de montants par bénéficiaires soit 36,82€ par enfant, 9,57 € par actif, 3,19 € par retraité.

L'action sociale étend encore son périmètre d'intervention en matière de protection sociale complémentaire. Ainsi, en vertu d'une convention spécifique signée entre le secrétariat général et la MGEFI, les CDAS seront davantage associés aux échanges sur la définition et la mise en œuvre des actions de prévention et de santé publique sur le territoire, en lien avec les délégués locaux de la MGEFI.

Enfin, un effort supplémentaire est fait en matière d'aide à la parentalité (CESU, places en crèches) et d'aide aux personnes en difficulté (maintien des aides pécuniaires et des conseils en économie sociale et familiale).

Il appartient aux CDAS, comme aux délégués, de relayer l'information sur les politiques et les prestations. Ils seront associés au déploiement du plan de communication visant à mieux faire connaître les prestations d'action sociale. Les CDAS constituent un lieu privilégié d'échanges et d'analyse.

Ainsi, dans la continuité, il est décidé d'organiser un groupe de travail sur le logement afin de recenser toutes les disponibilités offertes aux agents y compris en matière de logement social. Il est à noter que la MGEFI peut aussi cautionner une location !!!

Crédits d'actions locales 2018

Arbre de Noël :

Le spectacle « le tour du monde en 80 jours » proposé par la compagnie « grain de sable » (pour leur 30 ans d'existence) est acté à 18 000 euros. Il sera présenté au Scénéo de St Omer. C'est une avant première du spectacle proposé au Zénith de Lille pour Noël (le 8 et 9 décembre).

C'est un tout nouveau spectacle, aucune présentation au préalable ne peut être faite.

Il est prévu le mercredi 5 décembre (pas le choix de la date), la demi journée d'autorisation d'absence est accordée pour tous les parents dont les enfants sont âgés de moins de 12 ans.

Le spectacle est avant tout ouvert aux parents et aux enfants, puis à tous les autres. Il reste intergénérationnel à condition qu'il n'y ait pas trop de demandes.

2400 places sont réservées.

Il faudrait revoir la distribution des sachets de friandises pour les personnes qui ne viennent pas au spectacle. En 2017, 64 sachets n'ont pas été distribués, ils ont été redistribués à des associations locales.

Chèque Kadodrive :

Suite à l'enquête proposée pour l'aide au permis, 148 demandes sont recensées. 44 pour le permis C, 83 pour le permis B, et 21 pour le permis A ; En permis normal ou en conduite accompagnée.

Il est donc décidé de revoir les priorités comme suit :

- 1) d'abord pour les agents puis les enfants,
- 2) pour les personnes qui s'inscrivent à l'épreuve du permis (financer l'inscription au moment du passage),
- 3) limité l'aide une par famille ou par le quotient familial.

Il faut se rapprocher des délégations qui propose cette action pour savoir ce qui est financé et comment. Le budget alloué à cette aide sera revu en fonction.

Vacations :

Malgré les affiches, les agents n'ont pas connaissance de l'existence des vacations psychologues et avocats. Il faut remettre des affiches et faire un flash info sur ces aides.

Coin repas :

Le directeur des Douanes du Nord Pas de Calais demande une dotation plus importante pour le financement de leurs coins repas en prévention de la hausse des effectifs en cours d'année afin de palier au Brexit.

Malheureusement les effectifs ne sont pas encore connus actuellement mais il faut anticiper le réaménagement en mobiliers, en matériels, en locaux.

Les agents seront postés 24h sur 24, 7 jours sur 7 avec des vacations de 12h.

Madame Degond propose de demander un abondement lors du séminaire du 20 mars avec à l'appui une note de chaque Direction (DDFIP et Douane).

Les sites concernés sont Boulogne, Calais littoral et au Tunnel.

Formation des membres du CDAS

Les organisations syndicales ont plusieurs fois demander l'organisation d'une formation des membres du CDAS.

En accord avec la délégation du Nord, cette formation sera organisée à l'issu des élections de décembre. Elle se déroulera à l'école des Douanes à Tourcoing avec les collègues de Nord.

L'information sera transmise par le secrétariat général.

Questions diverses

En lien avec l'article paru dans le journal « l'essentiel » l'union UNSA-CFTC voulait savoir si les conditions des assistantes de service social se sont améliorées depuis leur mouvement de grève. Ces dernières devant s'absenter du CDAS, nous poserons notre question au prochain CDAS.

La séance est levée à 13h30